

Comment les enfants avec TSA pensent et apprennent : interventions éducatives et utilisation des tablettes numériques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À partir des théories actuelles de l'apprentissage seront présentés des exemples d'interventions chez les enfants avec TSA mobilisant les tablettes numériques. L'objectif est de mobiliser la créativité des participants, à partir des connaissances scientifiques sur les mécanismes mobilisés dans les apprentissages, pour développer des programmes éducatifs portant sur les différents domaines fonctionnels du développement : cognitif, moteur, social et linguistique. Elle vise également à proposer des méthodes d'évaluation de ces interventions.

La formation peut être adaptée et personnalisée en fonction du public.

PUBLIC CIBLÉ

Tout personnel médical et paramédical ayant un rapport direct avec les interventions diagnostiques des TSA et autres troubles développementaux.
Prérequis : Connaissances de base sur l'autisme et sur les fondements de la psychologie du développement.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

- **Pry René**, Professeur émérite de psychopathologie développementale. Institut de psychologie — Lyon2 et CRA CHRU de Montpellier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- **BAGHDADLI Amaria**, PU – PH, Pédopsychiatre, CHRU Montpellier

PROGRAMME

- Présentation des modèles théoriques actuels de l'apprentissage et leurs applications au fonctionnement cognitif, linguistique, moteur et social des enfants avec TSA
- Exercices pratiques d'interventions mobilisant les tablettes numériques.
- Exercices sur l'évaluation de ces interventions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation des informations théoriques ; Exercices de cotation par petits groupes ; Exercices de mise en situation

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- QCM en début et en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Attestation

Durée : 1 journée soit 7 heures

Date : 22 février 2018

Nombre d'inscrits : 15 maximum

Lieu : locaux de l'Afree – Montpellier

Coût : institutions et/ou par l'employeur : 230,00 € - professions libérales et/ou à titre individuel : 180,00 €